

No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 26 juin 2019

À l'ajournement de la séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy vingt-sixième jour du mois de juin deux mille dix-neuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Roland Auclair
Patrick Charlebois
Gilles Isabelle
Michelle Plante

Claude Brouillette
Réjean Hivon
Denis Lamy

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Denis Boudreault
Jean-Michel Hamelin
Virginie Deschambeault

LA COMMISSAIRE REPRÉSENTANTE DU COMITÉ EHDA

Nathalie Bellerose

ABSENCES MOTIVÉES

Claude Alarie
Georgette Bazinet
Suzanne Poirier

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Patricia Hinse

Stéphane Ayotte

Sophie Houle

Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice par intérim du Service des
ressources financières
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice des Services éducatifs, en
affectation temporaire
Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.



212-CC/19-06-26
No. de résolution
ou annotation

POURSUITE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de poursuivre la séance ordinaire du 12 juin 2019 en retirant le point 5.2 « Nomination - Contremaître au Service des ressources matérielles » et en ajoutant les points suivants :

- 3.15. « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes en gestion contractuelle »;
- 3.16. « Suivi aux recommandations du protecteur de l'élève - Rapport 2019-05-29 »;
- 3.17. « Suivi aux recommandations du protecteur de l'élève - Rapport 2019-06-06 »;
- 3.18. « Suivi aux recommandations du protecteur de l'élève - Rapport 2019-06-11 »;
- 3.19. « Modification à la composition du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeois à compter de l'année scolaire 2019-2020 »;
- 3.20. « Demande d'utilisation du terrain ou du gymnase de l'école Saint-Gabriel de l'école du Versant-de-la-Batiscan »;
- 11.3. « Motion de félicitations à l'organisme OSEntreprendre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

213-CC/19-06-26

PRÊT DE SERVICE D'UN GESTIONNAIRE - COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS

CONSIDÉRANT la demande du Conseil d'administration du Complexe multi-disciplinaire les Estacades adressée à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de prolonger le prêt de service de monsieur David Labrecque jusqu'en juin 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

d'autoriser le prêt de service de monsieur David Labrecque, directeur général du Complexe multi-disciplinaire les Estacades, jusqu'au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-CC/19-06-26

BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les budgets des établissements 2019-2020 de la Commission scolaire adoptés par leur Conseil d'établissement respectif;

CONSIDÉRANT l'approbation nécessaire de ces budgets par la Commission scolaire pour avoir effet;



No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 26 juin 2019

215-CC/19-06-26

Annulée et remplacée par
60-CC/19-11-13

CONSIDÉRANT les budgets 2019-2020 déposés;

CONSIDÉRANT les discussions lors du Comité plénier le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

d'approuver les budgets des établissements de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'année 2019-2020, tels que déposés et présentés aux membres du Conseil des commissaires et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BUDGET - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

Comme à chaque année, le Conseil des commissaires adopte, avant le 30 juin, le budget de fonctionnement et d'investissement de l'année scolaire débutant le 1^{er} juillet suivant et se terminant le 30 juin.

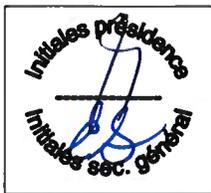
La Commission scolaire administre un budget annuel de 247 846 331 \$, dont 91 % de cette somme provient d'allocations budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la taxe scolaire.

Comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique à la suite de la réforme visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, le taux de taxation pour la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a été publié le 15 juin dernier, à la Gazette officielle du Québec et correspond à 0,23366 \$/100 \$ d'évaluation (pour une valeur imposable uniformisée de 200 000 \$, il s'agit d'une économie de 132 \$).

Le ministère poursuit le déploiement des mesures amorcé en 2017-2018. Les règles budgétaires de fonctionnement permettront la mise en œuvre de nouvelles mesures visant à favoriser la réussite éducative, dont l'élargissement du déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein, l'ajout de ressources pour augmenter les services de soutien direct aux élèves, le soutien à l'implantation d'une offre d'activités parascolaires gratuites et diversifiées au secondaire, le développement d'un programme de mentorat pour les futurs enseignants ainsi que le déploiement de mesures en formation professionnelle.

L'ajout de 4,6 M\$ aux mesures existantes porte à 14,1 M\$ les mesures dédiées pour soutenir les services directs aux élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes. Ce mode de financement permet de mieux cibler les besoins de chaque milieu et favorise la mobilisation autour de la réussite éducative et l'atteinte d'un taux de diplomation et de qualification de 82 % en 2020.

Pour les investissements, les bonifications des enveloppes pour l'amélioration de l'état du parc immobilier ainsi que l'ajout de classes nécessaires à la scolarisation sont de l'ordre 9 M\$ pour notre Commission scolaire. À ces enveloppes s'ajouteront des projets spéciaux.



No. de résolution
ou annotation

Les règles budgétaires assurent la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action numérique et respectent le rythme de déploiement initialement prévu.

Le budget présente un déficit de 1,3 M\$ lié aux activités du Complexe sportif Alphonse-Desjardins pour lesquelles la Commission scolaire doit contribuer. Le Conseil des commissaires adoptera une résolution afin de faire la demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice et se conformera aux conditions et modalités indiquées.

Les principales orientations budgétaires sont :

- Poursuivre et maintenir les différentes mesures pour accroître la persévérance scolaire;
- Poursuivre notre engagement, dans la mise en place de la maternelle 4 ans à temps plein;
- Maintenir l'ensemble de l'offre de service au primaire et au secondaire;
- Maintenir le niveau de service pour tous les élèves HDAA en reconduisant un niveau de ressources supplémentaires aux allocations de base versées;
- Maintenir le niveau de service pour tous les élèves des milieux de 1 à 7;
- Réaliser les travaux d'amélioration des immeubles et de maintien des bâtiments pour près de 19 M\$ auxquels s'ajoutent le projet d'agrandissement de l'école Saint-Joseph de l'école Belle-Vallée qui sera aussi un projet du Lab-école, ainsi que la construction d'un gymnase à l'école Sainte-Thérèse.

La mobilisation et l'engagement de tous représentent un atout incontournable à la recherche de solutions permanentes pour assurer la qualité des services aux jeunes et aux adultes de notre territoire et l'atteinte des résultats de notre Plan d'engagement vers la réussite.

Je remercie sincèrement tous les membres du Conseil des commissaires pour leur engagement et leur vigilance démontrés dans le suivi de la gestion de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

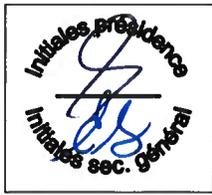
CONSIDÉRANT le fait que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser la Commission scolaire à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

CONSIDÉRANT la prévision d'adopter un budget pour l'exercice 2019-2020 dont les dépenses excèdent les revenus de 1 315 660 \$;

CONSIDÉRANT le déficit prévu par la Commission scolaire des activités liées au Complexe sportif Alphonse-Desjardins d'un montant de 1 315 660 \$;

CONSIDÉRANT ce déficit d'exercice qui excède de 1 315 660 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Commission scolaire à préserver les services d'aide à l'élève et à assurer une saine gestion des fonds publics;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de faire une demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'autoriser la Commission scolaire du Chemin-du-Roy à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 1 315 660 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018, cette autorisation étant sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-CC/19-06-26

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'objectif de ce plan qui est de dresser la liste des établissements, écoles et centres, où la Commission scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité de parents en vertu de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des villes et municipalités situées sur le territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'étude en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 tel que déposé à la présente assemblée;

de transmettre ce plan à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique et de mandater la secrétaire générale pour procéder à cet envoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
217-CC/19-06-26



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 26 juin 2019

ACTES D'ÉTABLISSEMENT - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT les articles 40, 101 et 193 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 adopté ce jour par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ce plan dresse la liste des établissements, écoles et centres où la Commission scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

d'adopter les actes d'établissement pour l'année 2019-2020, tels que soumis à la présente assemblée, et que la secrétaire générale les transmette aux écoles et aux centres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

218-CC/19-06-26

ÉVALUATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE - DIRECTEUR GÉNÉRAL - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Luc Galvani à titre de directeur général de la Commission scolaire le 20 juin 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives à la période probatoire prévues au contrat du directeur général;

CONSIDÉRANT les attentes signifiées le 15 septembre 2019;

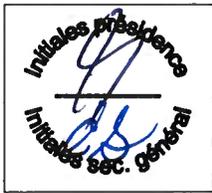
CONSIDÉRANT les suivis effectués par le directeur général, monsieur Luc Galvani, par rapport aux attentes signifiées et le rapport du Comité d'appréciation du rendement du directeur général présenté aux commissaires;

CONSIDÉRANT le bilan des réalisations et l'évaluation positive du travail du directeur général en lien avec les attentes signifiées;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de déclarer la période probatoire du directeur général complétée et satisfaisante;



No. de résolution
ou annotation

de confirmer monsieur Luc Galvani à titre de directeur général de la Commission scolaire jusqu'au 30 juin 2023, tel que stipulé à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

219-CC/19-06-26

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES EN GESTION CONTRACTUELLE - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions de la Loi sur l'Autorité des marchés publics entrées en vigueur le 25 mai 2019;

CONSIDÉRANT les modifications à la Loi sur les contrats des organismes publics afin d'ajouter l'obligation pour chaque organisme public de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de prendre acte de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes en gestion contractuelle;

de désigner le responsable de l'application des règles contractuelles comme responsable du suivi de l'application de cette procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-CC/19-06-26

SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE - RAPPORT 2019-05-29 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la plainte déposée par le plaignant le 29 mai 2019 relative à la mise en place de mesures visant à faire cesser des comportements inadéquats survenus à l'école;

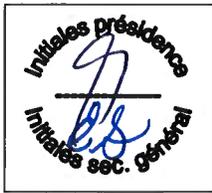
CONSIDÉRANT l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le Protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT le rapport du Protecteur de l'élève portant le numéro 2019-05-29 transmis et présenté aux membres du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'information communiquée aux membres du Conseil des commissaires lors d'un huis clos;

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,



No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 26 juin 2019

de prendre acte des recommandations du rapport du Protecteur de l'élève portant le numéro 2019-05-29 en lien avec la surveillance;

d'accueillir favorablement la recommandation du Protecteur de l'élève à l'effet de procéder à un réaménagement physique à l'école concernée;

de mandater la secrétaire générale pour transmettre, par écrit, copie de la présente résolution au plaignant tel que prévu à la procédure de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-CC/19-06-26

**SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE - RAPPORT
2019-06-06 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT la plainte déposée par le plaignant le 6 juin 2019 relative au remboursement de frais de psychologie;

CONSIDÉRANT l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le Protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT le rapport du Protecteur de l'élève portant le numéro 2019-06-06 transmis et présenté aux membres du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'information communiquée aux membres du Conseil des commissaires lors d'un huis clos;

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

d'accueillir favorablement la recommandation du Protecteur de l'élève à l'effet de refuser le remboursement de frais de psychologie;

de mandater la secrétaire générale pour transmettre, par écrit, copie de la présente résolution au plaignant tel que prévu à la procédure de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

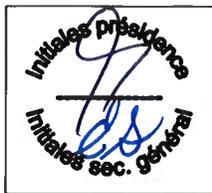
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

222-CC/19-06-26

**SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE - RAPPORT
2019-06-11 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT la plainte déposée par le plaignant le 11 juin 2019 relative à un membre du personnel de soutien affecté à la classe de son enfant;

CONSIDÉRANT l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le Protecteur de l'élève;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le rapport du Protecteur de l'élève portant le numéro 2019-06-11 transmis et présenté aux membres du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'information communiquée aux membres du Conseil des commissaires lors d'une préséance;

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'accueillir favorablement la recommandation du Protecteur de l'élève d'affecter le membre du personnel de soutien à un autre groupe-classe que celui de l'enfant de la plaignante, et ce, à compter de l'année scolaire 2019-2020;

de mandater la secrétaire générale pour transmettre, par écrit, copie de la présente résolution au plaignant tel que prévu à la procédure de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

223-CC/19-06-26

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOIS À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 42, paragraphes 1 et 2, de la Loi sur l'instruction publique indiquant le nombre minimum de parents et de membres du personnel devant composer le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeois le 9 avril 2019 demandant de modifier la composition du conseil d'établissement à compter de l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier le 19 juin dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

d'établir le nombre de représentants des parents à quatre et le nombre de représentants des membres du personnel à quatre, au conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeois, et ce, à compter de l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



224-CC/19-06-26
No. de résolution
ou annotation

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN OU DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL DE L'ÉCOLE DU VERSANT-DE-LA-BATISCAN - ASSOCIATION DES LOISIRS DE ST-STANISLAS

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des loisirs de St-Stanislas, organisatrice du Tournoi de ballon chasseur familial et de « Washer », d'obtenir l'autorisation d'utiliser le terrain, ou le gymnase en cas de pluie, de l'école Saint-Gabriel de l'école du Versant-de-la-Batiscan;

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement les samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2019;

CONSIDÉRANT le désir et la volonté de la Commission scolaire de s'associer à de tels événements qui ont lieu dans les villes et municipalités situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

d'autoriser les organisateurs du Tournoi de ballon chasseur familial et de « Washer » à utiliser le terrain, ou le gymnase en cas de pluie, de l'école Saint-Gabriel de l'école du Versant-de-la-Batiscan, et ce, pour la durée de l'événement;

d'aviser les organisateurs de l'événement de contacter la direction de l'école Saint-Gabriel pour les modalités d'entente;

de demander aux organisateurs de l'événement de fournir, à la Commission scolaire, leur contrat d'assurance responsabilité pour cet événement comprenant un préavis de 30 jours et d'y ajouter la Commission scolaire comme assuré additionnel;

d'informer les organisateurs que la Commission scolaire se dégage de toute responsabilité civile lors du déroulement de cette activité;

d'exiger le respect de la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

225-CC/19-06-26

CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2020-2021 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193.7 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité consultatif de gestion, conformément à l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 244 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'adopter le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2020-2021 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

226-CC/19-06-26

ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT l'article 235 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la Politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) afin de l'ajuster à l'évolution de notre culture organisationnelle;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité consultatif des services aux EHDA;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité paritaire EHDA;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier du 10 avril et du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

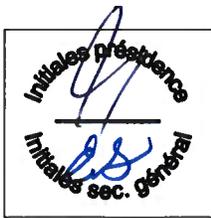
IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE DU COMITÉ EHDA,

d'adopter la Politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-CC/19-06-26

NOMINATION - COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le poste de coordonnatrice au Service des ressources humaines laissé vacant;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des administrateurs et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le processus de sélection, conformément à la Politique de dotation des ressources humaines, en lien avec l'affichage 2018-2019 RH-G 10;

CONSIDÉRANT la rencontre du Comité de sélection tenue le 13 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,

de nommer monsieur Patrick Boisclair, actuellement Conseiller en ressources humaines, au poste de Coordonnateur au Service des ressources humaines, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

228-CC/19-06-26

**CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2019-2020
- AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT le cadre d'organisation des services éducatifs en formation professionnelle nécessitant la confection de calendriers scolaires correspondant aux normes et aux caractéristiques des différents programmes que nous dispensons;

CONSIDÉRANT les calendriers proposés respectant ce qui est prévu aux régimes pédagogiques, conformément à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations requises effectuées par la Commission scolaire en vertu de la convention collective en vigueur, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la présentation au Comité plénier du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

d'adopter les calendriers 2019-2020 de la formation professionnelle, tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



229-CC/19-06-26
No. de résolution
ou annotation

CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2019-2020 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT le cadre d'organisation des services éducatifs en formation générale des adultes nécessitant la confection d'un calendrier scolaire correspondant aux normes et aux caractéristiques des différents programmes que nous dispensons;

CONSIDÉRANT le calendrier proposé respectant ce qui est prévu aux régimes pédagogiques, conformément à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations requises effectuées par la Commission scolaire en vertu de la convention collective en vigueur, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la présentation au Comité plénier du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

d'adopter le calendrier 2019-2020 de la formation générale des adultes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230-CC/19-06-26

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la fin de l'année financière du Gouvernement du Québec au 31 mars 2019 et la production des états financiers consolidés;

CONSIDÉRANT la production par la Commission scolaire des rapports nécessaires au Ministère;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

de prendre acte du rapport financier pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2019 selon le document présenté aux membres du Conseil des commissaires et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231-CC/19-06-26

REDDITION DE COMPTES EN GESTION CONTRACTUELLE 2018-2019 - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'article 8 de cette Directive, énonçant que les organismes publics doivent transmettre annuellement une déclaration du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de déléguer le président, monsieur Claude Lessard et le directeur général, monsieur Luc Galvani à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, la fiche de déclaration du dirigeant de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-CC/19-06-26

**LANCEMENT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE - LAB-ÉCOLE -
AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'école Saint-Joseph de l'école Belle-Vallée;

CONSIDÉRANT le projet de Lab-École;

CONSIDÉRANT le concours d'architecture élaboré par le Lab-École pour la sélection des professionnels;

CONSIDÉRANT la dérogation à la Loi sur les contrats des organismes publics confirmé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

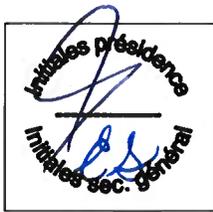
d'autoriser la signature de l'entente entre la Commission scolaire et le Lab-École, à titre gratuit, pour la gestion du concours d'architecture;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

233-CC/19-06-26

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - QUALIFICATION DE
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019**



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la formation d'un nouveau comité pour la qualification des professionnels en ingénierie mandatés pour réaliser les projets d'investissement de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

de former un comité de sélection composé des personnes dont les noms apparaissent au document sous pli confidentiel;

de désigner monsieur Stéphane Ayotte, directeur du Service des ressources matérielles, à titre de secrétaire de comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

234-CC/19-06-26

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - QUALIFICATION DE PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la formation d'un nouveau comité pour la qualification des professionnels en architecture mandatés pour réaliser les projets d'investissement de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de former un comité de sélection composé des personnes dont les noms apparaissent au document sous pli confidentiel;

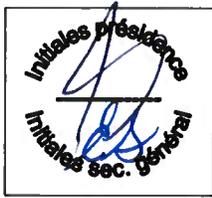
de désigner monsieur Stéphane Ayotte, directeur du Service des ressources matérielles, à titre de secrétaire de comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-CC/19-06-26

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale émise par le Secrétariat du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT l'obligation qui est prévue à cette directive d'adopter une politique sur la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT la période de consultation auprès des instances syndicales et du Comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE DU COMITÉ EHDA,

d'adopter la Politique sur la sécurité de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-CC/19-06-26

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME GINETTE LAHAIE - AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la quatrième édition du Grand Défi Desjardins relevé par la Caisse Desjardins Mékinac-des-Chenaux;

CONSIDÉRANT la participation de madame Ginette Lahaie, directrice de l'école de la Source, à ce défi en compagnie des autres cyclistes de son équipe;

CONSIDÉRANT l'objectif du défi d'amasser plus de 120 000 \$ pour aider les écoles primaires et secondaires du territoire à promouvoir les saines habitudes de vie en effectuant à vélo une distance de 3 500 kilomètres entre Key West et Saint-Tite;

CONSIDÉRANT le montant record de 180 000 \$ recueilli pour cette édition, dont 10 000 \$ pour chaque participant;

CONSIDÉRANT l'ampleur du défi réalisé et la persévérance dont madame Lahaie a fait preuve;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

de féliciter l'ensemble des participants et particulièrement madame Ginette Lahaie pour l'accomplissement du Grand Défi Desjardins et permettre ainsi aux écoles et aux élèves de bénéficier de sommes supplémentaires pour des infrastructures ou tout autre projet favorisant les saines habitudes de vie et l'activité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



237-CG/19-06-26
No. de résolution
ou annotation

**MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ORGANISME OSENTREPRENDRE -
AJOURNEMENT AU 26 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT la mission d'OSEntreprendre d'inspirer le désir d'entreprendre pour contribuer à bâtir un Québec fier, innovant, engagé et prospère;

CONSIDÉRANT sa principale activité, le Défi OSEntreprendre, qui est un grand mouvement québécois faisant rayonner les initiatives entrepreneuriales des élèves du primaire à l'université;

CONSIDÉRANT la tenue du 21^e Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre qui célébrait ses lauréats nationaux le 12 juin dernier;

CONSIDÉRANT le projet **La lecture, un moyen pour créer des liens!** de l'école secondaire des Pionniers, récipiendaire du Grand prix entrepreneuriat étudiant dans la catégorie secondaire 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e années) à ce même gala;

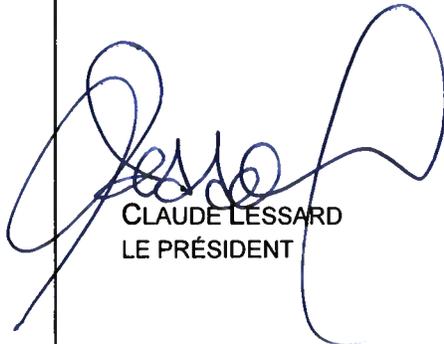
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de féliciter monsieur Jonathan Bradley, directeur de l'école secondaire des Pionniers, et toute son équipe qui a réalisé ce projet novateur qui contribue à faire vivre au quotidien les valeurs entrepreneuriales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h06, GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.


CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT


ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE